
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
09/09/2022

Date d'affichage :
19/09/2022

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Madame Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 81

**MODIFICATION DES
DÉLÉGUÉS AUX
COMMISSIONS
COMMUNALES,
SYNDICALES ET
COMMUNAUTAIRES**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Ghislaine MOUREY, acceptée par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort en date du 1^{er} septembre 2022.

Il convient donc de remplacer Madame Ghislaine MOUREY :

- En tant que délégué titulaire au Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges
- En tant que délégué GEMAPI auprès de la CCVS

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer :

Au Parc Naturel des Ballons de Vosges :

- Guy MICLO, Titulaire
- Michel TEREBUS, Suppléant

A la Commission GEMAPI de la CCVS :

- Guy MICLO et Francis COURBOT

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

